

Municipalité de Saint-Maurice

**Assemblée publique de consultation
(12 août 2024)**



Mise en contexte

- Le 15 juillet 2024, le conseil a adopté les projets de règlements suivants:
 - Projet de règlement numéro 2024-645 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin d'agrandir la zone 120-P à même la zone 316-A (terrain arrière de l'école)
 - Projet de règlement numéro 2024-646 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2009-488 (terrain arrière de l'école)
 - Projet de règlement 2024-647 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 224-R rue Notre-Dame en face de la station-service

Mise en contexte

- Une consultation publique vise à:
 - Expliquer le contenu des projets de règlements et les conséquences de leur adoption
 - Expliquer la suite du processus, tel qu'il est prévu à la Loi
 - Entendre les personnes qui désirent s'exprimer: questions, commentaires, etc.

Mise en contexte

- Après la présente consultation:
 - Le conseil pourra adopter les règlements, avec ou sans changement
 - Il pourra donc tenir compte des commentaires entendus lors de la présente consultation

Mise en contexte

- Seront donc présentés ci-après:
 1. Description des trois règlements
 3. L'identification des affectations et zones concernées
 4. La suite du processus
 5. Commentaires et questions

Mise en contexte

- Informations et documents

- Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité à la section Service aux citoyens/Urbanisme/Règlement d'urbanisme
- Les personnes qui le désirent, des copies des projets de règlement pourront leurs être transmis par courriel

Projet de règlement 2024-645 modifiant le règlement de zonage
2009-489 afin d'agrandir la zone 120-P à même la zone 316-A
(terrain arrière de l'école)



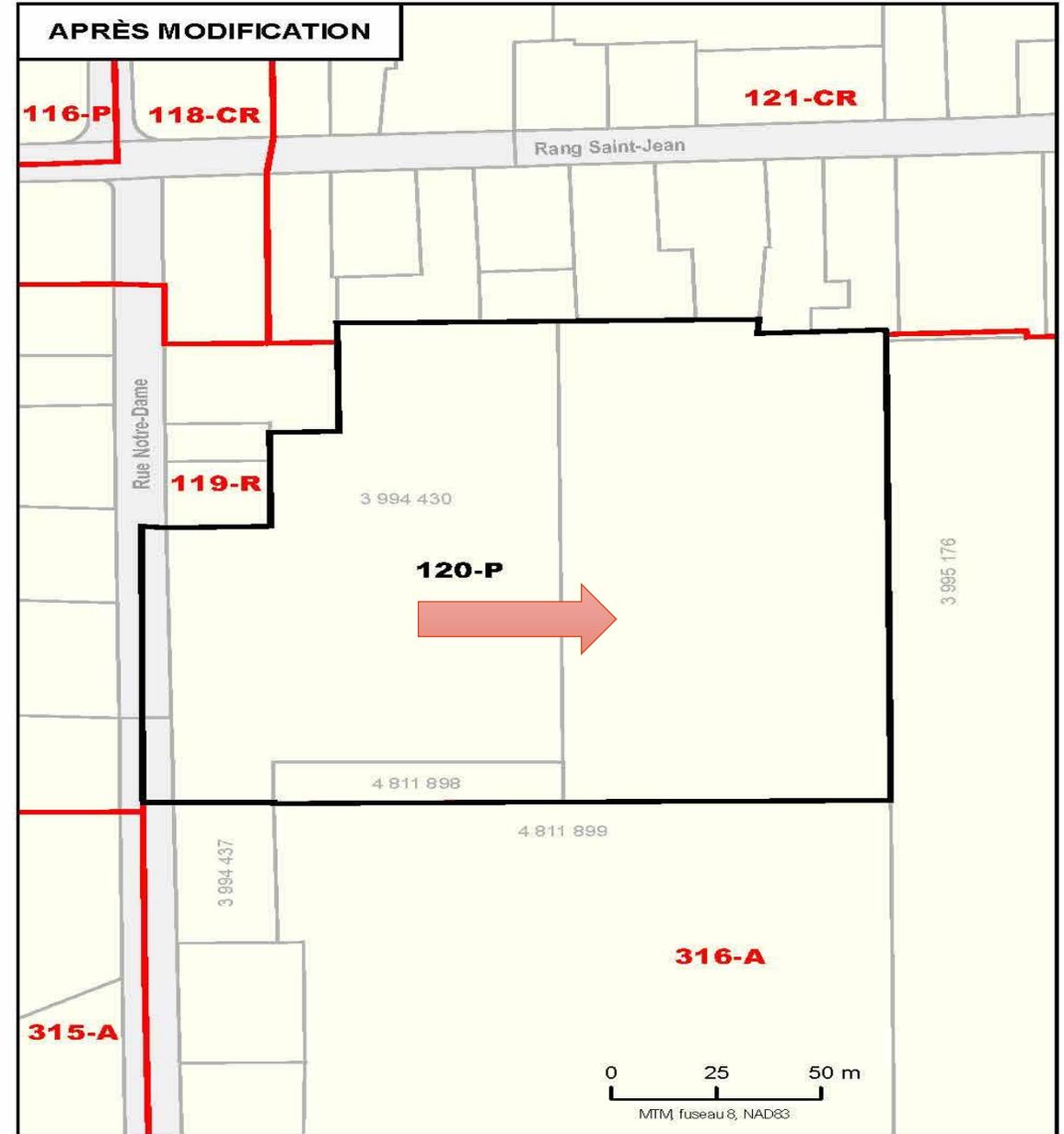
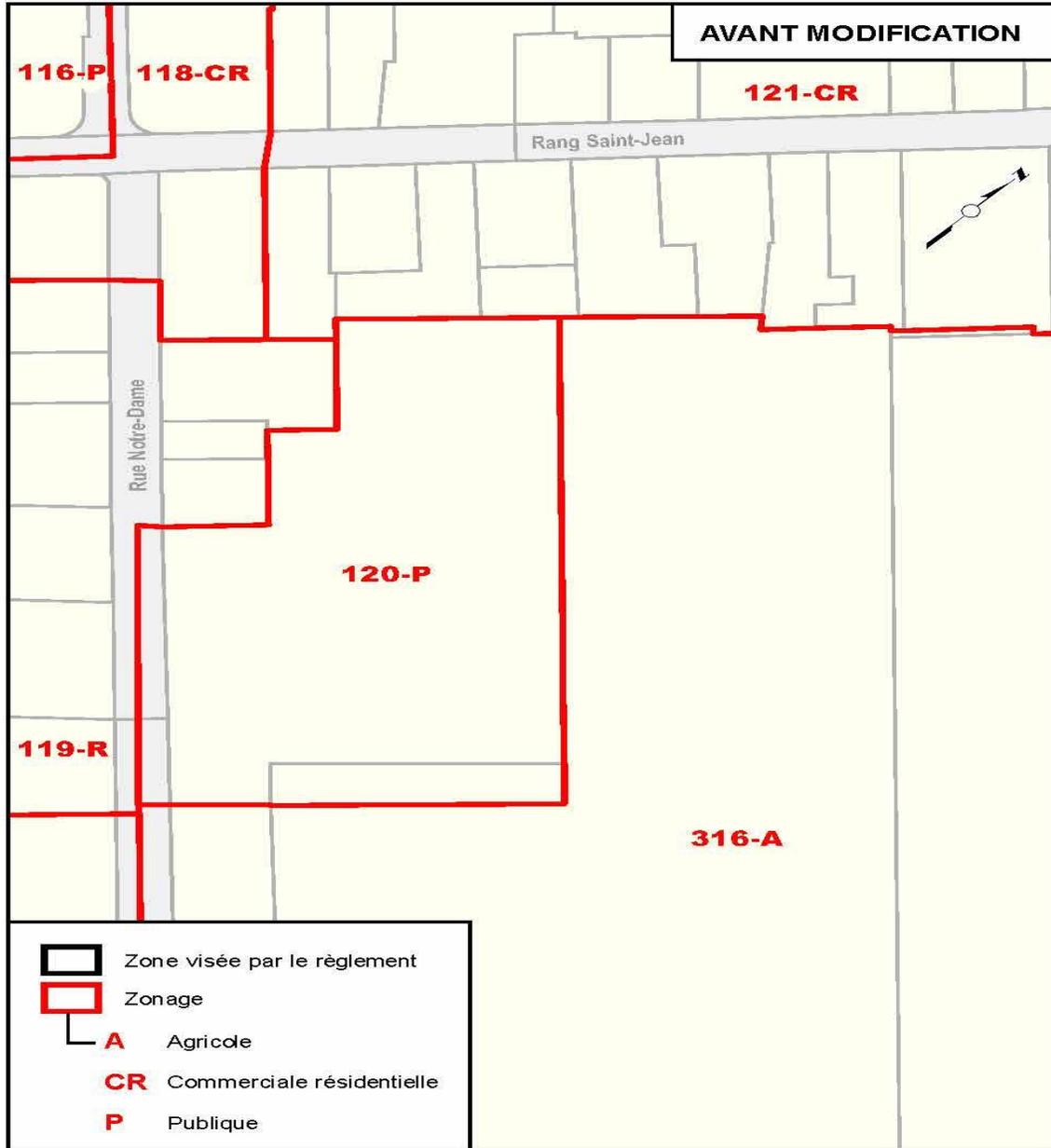
Projet de règlement numéro 2024-645 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin d'agrandir la zone 120-P à même la zone 316-A (terrain arrière de l'école)

- **Objet du règlement**

- Il modifie le règlement de zonage 2009-489 afin d'agrandir la zone 120-P à même la zone 316-A (Terrain arrière de l'école).

- **Modification du plan de zonage**

- Le plan de zonage faisant partie intégrante du *Règlement de zonage numéro 2009-489* est modifié :
 - ✓ Par l'agrandissement de la zone 120-P à même une partie de la zone 316-A.



Projet de règlement 2024-646 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2009-488 (terrain arrière de l'école)



Projet de règlement numéro 2024-646 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2009-488 (terrain arrière de l'école)

- **Objet du règlement**

- Il modifie le plan d'urbanisme révisé numéro 2009-488 (terrain arrière de l'école);
- Il a pour objet d'agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Maurice en incluant le lot 4 811 898 et d'une partie des lots 3 994 430 et 4 811 899 de la zone 316-A;
- Il a également pour objet de remplacer la carte d'affectation du sol.

Projet de règlement numéro 2024-646 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2009-488 (terrain arrière de l'école)

- **Périmètre d'urbanisation**

- Le deuxième alinéa de l'article 2.4.1 du plan d'urbanisme est modifié par l'ajout de la phrase suivante :
 - ✓ En 2024, la zone institutionnelle 120-P du périmètre urbain est agrandie d'une superficie de 1.668 hectares pour permettre l'agrandissement de la cour de l'École de la Source et assurer une espace de jeux adéquate pour la clientèle scolaire en forte croissance.

Projet de règlement numéro 2024-646 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2009-488 (terrain arrière de l'école)

- **Plan des grandes affectations au sol**

- Le plan des grandes affectations du sol, annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites de l'affectation institutionnelle et fait partie intégrante du présent règlement.





Municipalité de
Saint-Maurice

Municipalité de Saint-Maurice

Grandes affectations du sol

Règlement 2024-646

Légende

Affectations du sol

-  Agricole
-  Agroforestière
-  Commerciale
-  Commerciale résidentielle
-  Industrielle
-  Publique
-  Résidentielle
-  Résidentielle rurale
-  Zone de réserve

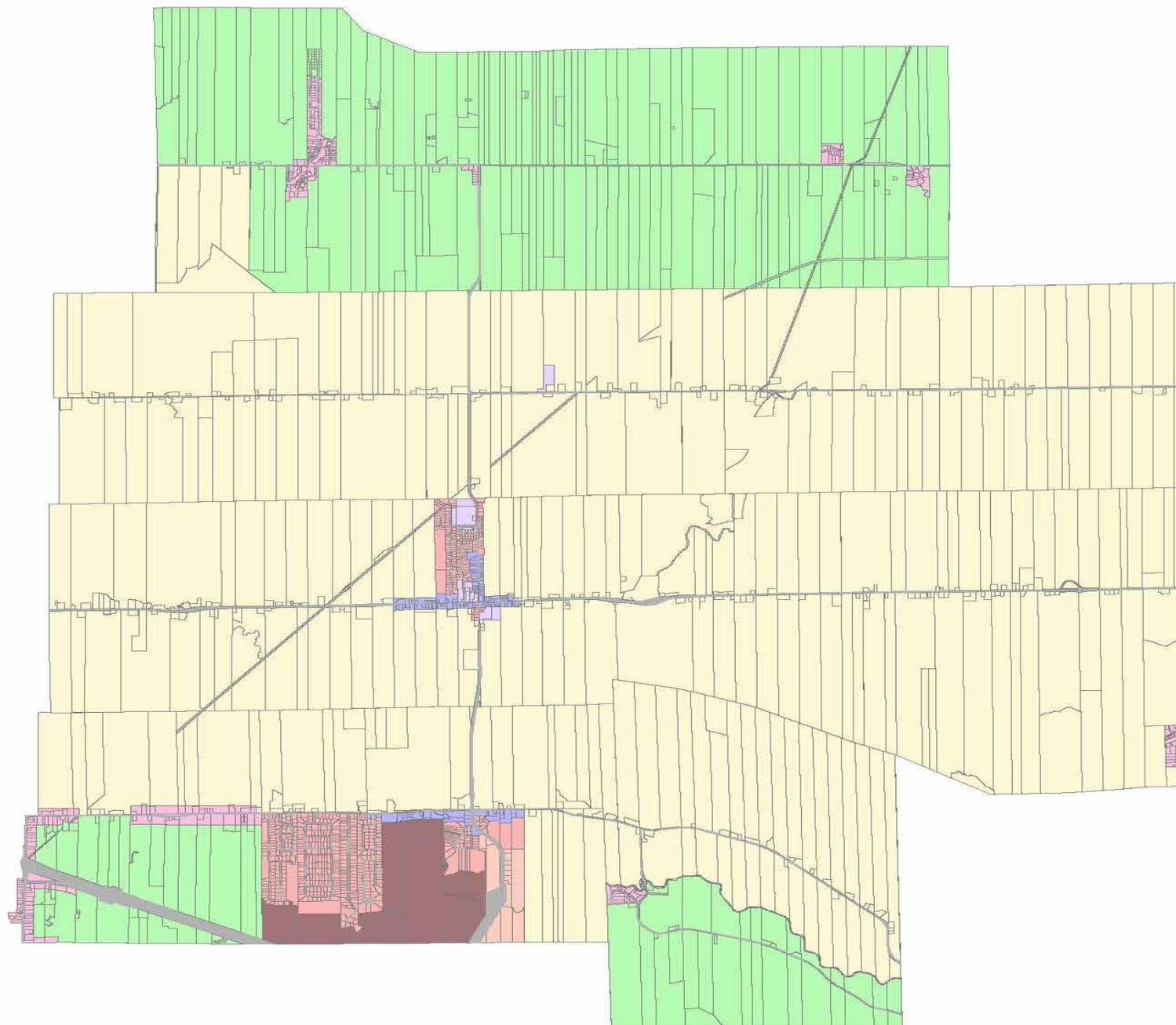
0 0.5 1 2 Km

Projection : MTM, Nad83; Fuseau 8

Échelle : 1 : 70 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
Mrc des Chenaux

Source : Banque de données topographiques (BDTQ)
Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Maurice



Projet de règlement 2024-647 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 224-R rue Notre-Dame en face de la station-service

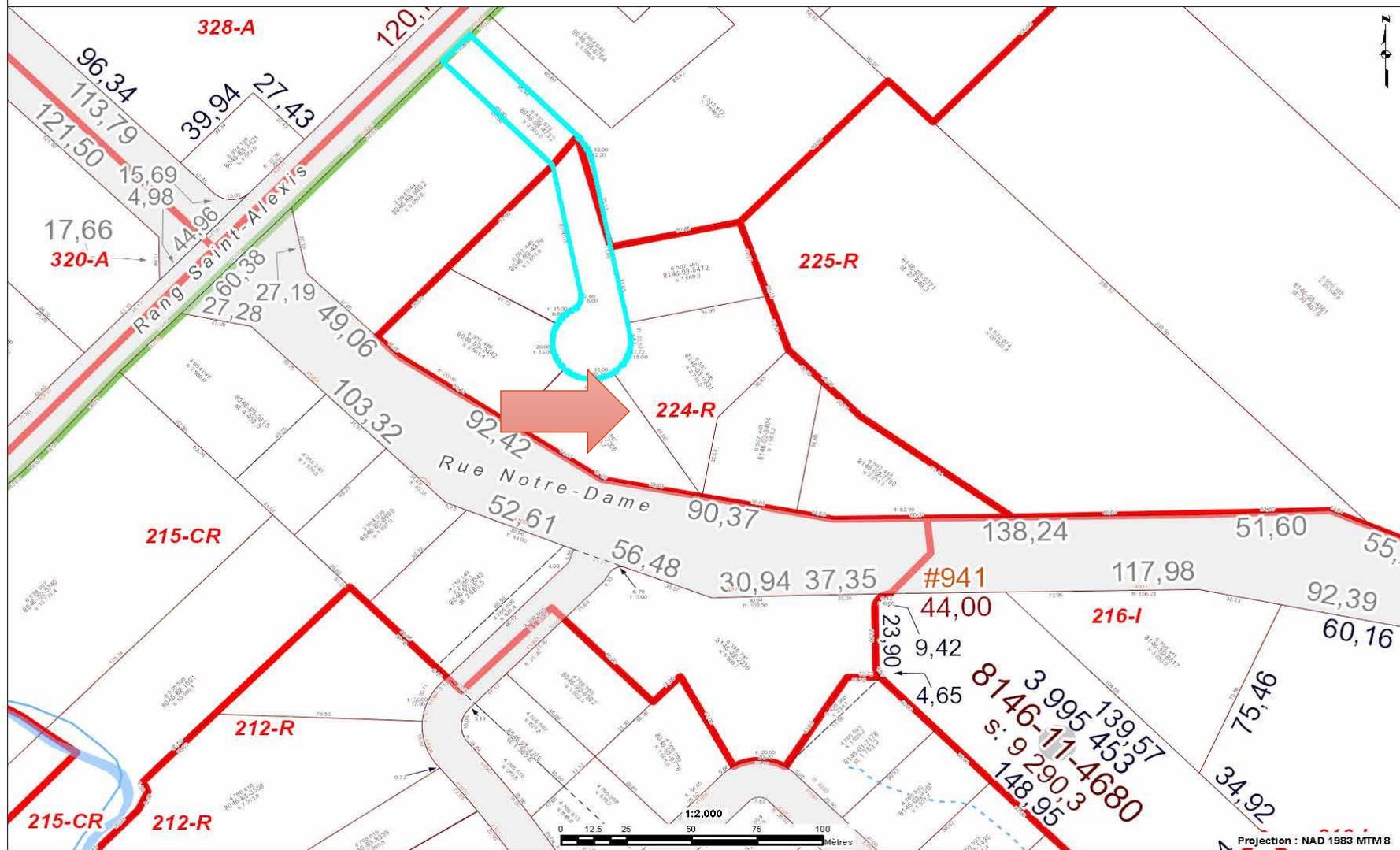


Projet de règlement 2024-647 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 224-R rue Notre-Dame en face de la station-service

Objet du projet de règlement

- Le projet de règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-489.
- Il a pour objet de modifier l'usage résidentiel multifamiliale passant d'un maximum de 3 à 4.

Paroisse : Saint-Maurice



Les informations contenues dans le présent site internet sont la propriété de la MRC des Chenaux et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La MRC des Chenaux ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la paroisse de Saint-Maurice. Données produites par : MRC des Chenaux. Date de la dernière mise à jour : 2024-01-11



Le système d'information géographique est diffusé par : **GONet™**
© Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2024. Tous droits réservés.

Imprimé le : 18 juillet 2024 à 09:38:11
Auteur : Andrée Neault



2510, rang Saint-Jean
Saint-Maurice, Québec G0X 2X0
Téléphone : 819 374-4525 Télecopieur : 819 374-9132
CÉ : municipalite@st-maurice.ca
www.st-maurice.ca

Projet de règlement 2024-647 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 224-R rue Notre-Dame en face de la station-service

Usages autorisés et normes applicables dans la zone 224-R

- Les usages suivants seront autorisés dans la zone 224-R :
 - ✓ Groupe « Habitation multifamiliale », de la classe d'usage « Résidentielle ». Le nombre de logements maximal est fixé à 4;
 - ✓ Groupe « Service professionnel et personnel », de la classe d'usage « Commerce et service »;
 - ✓ Espace vert.

La suite

- Analyse des commentaires reçus lors de la consultation publique
- Adoption, avec ou sans changement, des règlements
- Les règlements 2024-645 et 2024-646 ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
- Le règlement 2024-647 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.
- Avis - Vérification de conformité des règlements au plan d'urbanisme modifié
- Avis de conformité - MRC
- Entrée en vigueur (certificat de conformité)

Commentaires et questions

- ✓ Projet de règlement numéro 2024-645 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin d'agrandir la zone 120-P à même la zone 316-A (terrain arrière de l'école)
- ✓ Projet de règlement numéro 2024-646 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2009-488 (terrain arrière de l'école)
- ✓ Projet de règlement 2024-647 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 224-R rue Notre-Dame en face de la station-service

Merci !

